

Performance et gouvernance de l'entreprise

Groupe de l'UNAF

La crise conduit les entreprises à repenser la notion de performance et les oblige à dépasser la seule recherche de performance financière. Cette nouvelle donne ouvre des possibilités d'action pour les parties prenantes de l'entreprise : qu'il s'agisse des actionnaires, des salariés, des clients-fournisseurs, des consommateurs... L'avis s'inscrit dans cette nouvelle perspective que le groupe de l'UNAF salue, même s'il regrette, pour partie, qu'il n'aille pas aussi loin que possible dans l'intégration de toutes les parties prenantes. L'approche citoyenne et l'association des consommateurs mériteraient d'être mieux prises en compte. La participation des familles impose une exigence de transparence et de qualité des informations : c'est la condition du retour de la confiance et d'une vision d'avenir partagée. Cette concertation ne doit pas se confondre avec le dialogue social.

L'enquête « consommation » du CREDOC en 2011 est intéressante à préciser. Pour les entreprises et les organisations internationales, le consommateur est une partie prenante qu'il convient d'informer et de protéger. Du côté des consommateurs, ils ont dans leur majorité entendu parler de la RSE ou d'entreprises responsables. Ils associent la RSE à l'idée d'une responsabilité à l'égard de l'environnement qui doit être respecté par les entreprises. Toutefois, la RSE renvoie avant tout, pour les consommateurs, à l'idée d'une responsabilité des entreprises à l'égard des personnes qui travaillent pour elles : une entreprise peut ou devrait être qualifiée de responsable lorsqu'elle assure à ses salariés de bonnes conditions de travail et de rémunération, et également d'emploi, en évitant licenciements et délocalisations.

La relation gagnant-gagnant, qui pourrait se dégager de l'économie de proximité et permettre d'inscrire durablement les entreprises dans les territoires, retient particulièrement l'attention. Le groupe de l'UNAF souligne les potentialités de l'économie de proximité dans ses dimensions permettant de répondre aux attentes des familles. L'économie de proximité investit les « activités d'attention » pour accompagner les personnes et répondre à leurs besoins. L'économie « présenteielle » anime les territoires et irrigue le cadre de vie. Elle facilite l'insertion dans la vie professionnelle.

L'avis, dans la partie relative au fonctionnement des instances de décision, vise utilement la gouvernance des entreprises de l'économie sociale et solidaire. La prise de décision, selon le principe démocratique « d'une personne, une voix », permet la culture du débat et la prise en compte des

différentes approches des parties prenantes pour les concilier au mieux. C'est ce mode de gouvernance qui permet de réconcilier l'économique et le social. La réalisation d'une activité économique est possible tout en poursuivant un objectif d'utilité sociale.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.